

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2023 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	WEIS Mathieu	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
BECKER Patrick	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	MATHIEU Bertrand
FERRERO Marc	BERNARDI Alessandro	BALCERZAK Roland	PAQUET Michel
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	FEUVRIER Alieth	RECH Serge
HERFELD Marie-Laurence	HATRI Aïcha	LANGMAR Déborah	ROBINET David
PHILIPPE Lionel	PAULY Elsa	FRADELLA Cédric	SCHIVRE Marc
KASPAR-COTRUPI Angèle	POUGET Clémence	SCHNEIDER Brigitte	HERGAT Michel
MELEO Guy	RENAUX Patricia	ZIEGLER Damien	PARPETTE Jerry
BRUSCO Stéphan	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	TACCONI Pierre
SEGURA Olivier	REBSTOCK-PINNA A.		

Procurations :

SCHITZ Denis	a donné procuration à	FERRERO Marc
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	KASPAR-COTRUPI Angèle
SCHULTZ Laurent	a donné procuration à	POUGET Clémence
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
ACKER Christine	a donné procuration à	FEUVRIER Alieth
ZENNER Bernard	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
BAUR Denis	a donné procuration à	PAQUET Michel
FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	BRUSCO Stéphan
VETZEL Caroline	a donné procuration à	PAULY Elsa
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	LUCCHINI Marc (à partir du point 6)

Absents excusés :

ABATE Patrick

Absents non excusés :

GRILLO Marie	TSCHERSCH Laurent	BARILLARO Jérémy
ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle	
DEUTSCH André	SCHUTZ Sylvie	
GUERMANN Bernard	BEY Michèle	

La séance débute à 18h 14

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 38
Procurations : 10
Absents : 10

Point 2 : installation de Mme MENTION Fanny

A partir du point 3:

Membres en exercice : 59
Présents : 39
Procurations : 10
Absents : 10

Point 5 :

M. ANDRE René ne participe pas au vote.

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 10
Absents : 10
Non participant au vote : 1

Pendant le point 6 :

Départ de Mme HERFELD Marie-Laurence.
Sortie de M. JURCZAK Serge

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 10
Absents : 11

Au début du point 7 :

Retour de M. JURCZAK Serge

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 11
Absents : 10

Pendant les informations au Comité Syndical:

Départ de M. WEIS Mathieu, M. HERGAT Michel et Mme FEUVRIER Alieth

Membres en exercice : 59
Présents : 35
Procurations : 10
Absents : 14

La séance se termine à 20h15

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridiques
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

POINT I-3 – DELIBERATION N° 2023/I-14 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est prévu par l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et l'article L.2312-1 du même code fixe son contenu. Il doit être organisé dans les deux mois précédents du budget.

La loi Notre en vigueur depuis le 7 août 2015 a modifié le nom et le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

Il devra préciser :

- les avantages en nature et temps de travail des agents,
- l'organigramme de la structure.

Contexte économique et budgétaire national

La croissance de l'économie française connaîtra une nette baisse de régime en 2023, toujours affectée par la crise énergétique et l'inflation, avant de rebondir sur les deux années suivantes, a projeté la Banque de France.

Selon le scénario "le plus probable" retenu pour les projections macroéconomiques des trois prochaines années de la banque centrale française, la croissance économique de la France devrait ainsi fortement décélérer, de 2,6% en 2022 à 0,3% en 2023.

Ces prévisions restent toutefois sujettes à une forte incertitude en raison de la grande volatilité des prix de l'énergie, des tensions géopolitiques, surtout la guerre en Ukraine, et de l'évolution de la situation sanitaire en Chine avec le Covid-19, a souligné la Banque de France. C'est la raison pour laquelle la fourchette de l'évolution du PIB pour cette année est particulièrement large. L'institution financière prévoit une croissance comprise entre -0,3% et +0,8%, un scénario qui reste plus pessimiste que celui du gouvernement, qui prévoit 1% de croissance en 2023 contre 2,6% en 2022.

Point sur les mobilités

Les mobilités constituent un enjeu crucial aujourd'hui et le seront encore davantage dans les années à venir.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, favorise la transition vers les véhicules électriques. Ce sont enfin et surtout des transports plus propres, avec notamment l'inscription dans la loi de la fin des ventes de voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040, le déploiement de la recharge électrique ou encore le développement des zones à faibles émissions.

Dernièrement, la loi LOM a été complétée par la loi « Climat & Résilience » visant à lutter contre le dérèglement climatique et à accélérer la transition écologique en France.

ANNEE 2022

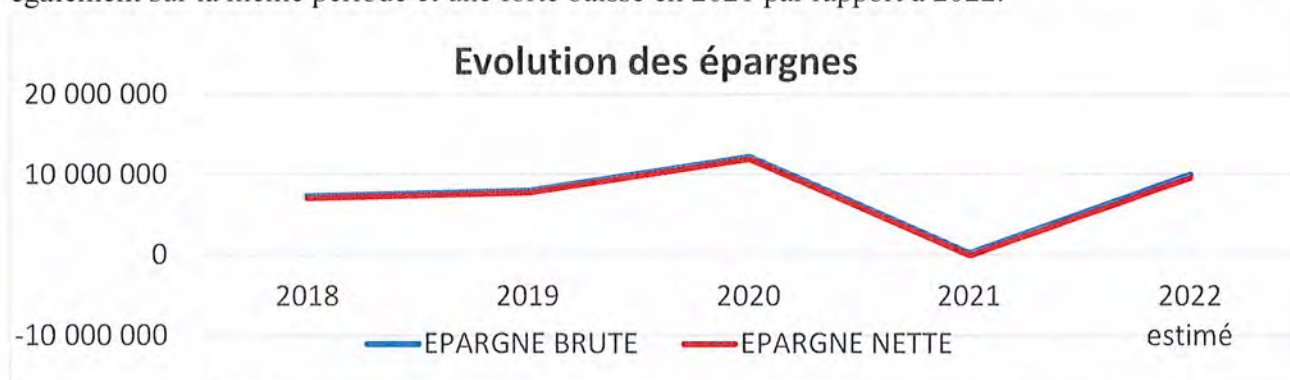
Situation financière du SMITU au 31 décembre 2022

La situation financière présentée ci-dessous porte sur le budget principal du SMITU pour la période 2018-2022.

1- L'évolution de l'épargne

L'épargne brute évolue en hausse de 8% en 4 ans, passant de 7,3 M€ en 2018 à 9,9 M€ en 2022. Par contre, elle a fortement baissé en 2021 par rapport à 2022.

Quant à l'épargne nette, elle suit la même tendance, soit une évolution moyenne à la hausse de 8 % également sur la même période et une forte baisse en 2021 par rapport à 2022.



Ces évolutions à la baisse en 2021 s'expliquent par la période de transition entre la SPL et le nouvel exploitant du réseau, mais aussi par la comptabilisation d'une partie du versement mobilité sur l'exercice 2022.

2- L'endettement

a. Encours de la dette

En 4 ans, l'encours de la dette a augmenté de 54% en moyenne par an sur la période de 2018 à 2022. Cette progression de la dette est conforme à la stratégie financière définie dans le cadre du projet CITEZEN.

En effet, le premier emprunt de 20 M€ a été mobilisé sur l'exercice 2022, alors que la moyenne des encours sur la période de 2018 à 2022 était de 3,8M€.

b. Annuité de la dette

Sur la tendance 2018/2022, l'annuité de la dette qui s'élève à 583 K€ en 2022, est restée stable jusqu'en 2021, avant de doubler en 2022, conformément à la réalisation des programmes annuels d'investissement et à la mobilisation du nouvel emprunt.

Il en est de même pour le ratio annuité sur recettes réelles de fonctionnement. L'annuité totale a représenté 1% des recettes réelles de fonctionnement sur la période de 2018 à 2021 et 2 % en 2022.

3- Capacité de désendettement

Le ratio de capacité de désendettement, qui est très suivi pour mesurer les équilibres financiers des collectivités et leurs établissements, permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que le Syndicat y consacre la totalité de son épargne brute. Son seuil d'alerte est de 10-13 ans. Ce ratio est de 2,3 ans en 2022, contre 24,8 ans en 2021.

Les orientations budgétaires 2023 pour le financement de l'offre de transport

I- Section d'exploitation

A. Recettes d'exploitation

Versement Mobilité	17 445 023 €
Dotation globale de décentralisation	3 532 864 €
Participations des collectivités*	5 594 360 €
Projection recettes commerciales	4 253 937 €
Autres recettes (pénalités + remb. Communes fiscalisées, loyers, etc.)	511 611 €
Recettes d'ordre (Quote-part subventions d'investissement)	156 967 €
Total recettes	31 494 762 €

*Participations des collectivités 2023 = produit 2022 + 600 000 € (échancier sur 5 ans actant une augmentation du produit 2020 + 3 000 000 € validé lors du Comité Syndical du 14 avril 2021). Cet échancier a démarré en 2021.

B. Dépenses d'exploitation

Coût de la délégation de service public avec avenant 4	22 931 216
Coût des locations des cars	1 882 837 €
Compensations tarifaires Transdev Région grand Est	1 200 731 €
Solde pénalités après déduction 70% geste commercial KTF	1 415 500 €
Autres charges d'exploitation (011, 012, 014, 65 et 68)	2 561 645 €
Charges financières	811 363 €
Virement de la part majorée du VM en investissement (7 M€ - 1,2 M€ (pour 2024 et 2025)	5 800 000 €
Recettes d'ordre (dotation aux amortissements)	3 860 264 €
Total dépenses prévisionnelles	40 463 556 €

La rémunération forfaitaire de l'exploitation (RFE) versée à Kéolis Thionville Fensch est prévue conformément à l'article 32 du contrat, d'un montant de 19 438 346 € H.T, soit 21 382 180,60 € T.T.C. (10% de TVA). Un montant de 290 746,50 € est déduit conformément à l'avenant 4.

Le produit des participations des collectivités membres du Syndicat revalorisé de 600 000 € pour 2023, conformément à l'échéancier voté, est intégré dans la prévision.

Aussi, un montant de 5 800 000 € est viré en dépense d'investissement pour la partie majorée du versement mobilité.

Le solde entre les recettes d'exploitation et les dépenses d'exploitation fait apparaître un différentiel prévisionnel de **- 8 968 794 €**.

Enfin, le résultat prévisionnel cumulé de l'exercice 2022 d'un montant de **+ 9 801 110,92 €** est à prendre en compte dans l'équilibre de la section d'exploitation.

II- Section d'investissement

A. Recettes d'investissement

FCTVA estimé de l'exercice 2021	1 024 870 €
Subvention régionale DIRIGE pour 2023	2 010 000 €
Autres subventions	1 808 906 €
Recettes d'ordre virement de la part majorée du VM de l'exploitation (021)	5 800 000 €
Autres recettes (amortissement des immobilisations + écritures de sorties)	3 860 264 €
Total recettes prévisionnelles	14 504 040 €

B. Dépenses d'investissement

Frais d'annonces, d'insertion (CITEZEN) et de logiciel	66 527 €
Acquisition de modulaires sanitaires pour 2023 et autres immobilisations	177 050 €
Acquisition de 7 autocars	2 100 000 €
Travaux + acquisition terrain TCSP 2023	33 999 351 €
Travaux dépôt Florange	35 000 €
Virement de la part majorée du VM en investissement	5 800 000 €
Remboursement des emprunts	906 198 €
Dépenses d'ordre (Quote-part subventions d'investissement)	156 967 €
Total dépenses prévisionnelles	43 241 094 €

La part majorée du versement mobilité est reprise en recettes d'investissement pour le financement du BHNS en dépenses d'investissement.

Un montant de total de 3 818 906 € est inscrit au budget dans le cadre des subventions à venir.

Le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement fait apparaître un différentiel prévisionnel de **- 28 737 053 €**.

Les restes à réaliser sur l'exercice 2022 représentent un montant de 206 332 €. Ils correspondent principalement aux coûts des 3 modules sanitaires engagés sur l'exercice.

Enfin, le résultat prévisionnel cumulé de l'exercice 2022 affiche un solde positif d'un montant de +8 358 039,27 € à prendre en compte dans l'équilibre de la section d'investissement 2023.

Le Bureau Syndical en date du 6 février 2023 a pris acte.

La Commission Finances-Personnel du 22 février 2023 a pris acte.

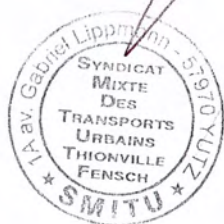
Le Comité Syndical a pris acte du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 2 mars 2023

Le Président,

Roger SCHREIBER



Annexe 1- Problématique de la prospective budgétaire – financement de la banque européenne d'investissement (BEI)

Lors de la conclusion du contrat de financement avec la BEI en juin 2020, le coût de la délégation de service public a été évalué sur la base 3 629 920 km sur le territoire de compétence du SMITU. Aussi, ce contrat engage le syndicat, conformément à son article 6.16 sur les points financiers suivants :

« L'Emprunteur s'engage à ce que pendant toute la durée du Contrat et pour chaque exercice, (a) l'encours de sa dette ne dépasse pas dix-huit (18) fois son épargne brute annuelle retraitée pendant deux (2) exercices consécutifs jusqu'à 2030 inclus et quinze (15) fois son épargne brute annuelle retraitée pendant deux (2) exercices consécutifs à partir de 2031 ; et (b) son épargne brute annuelle ne soit pas inférieure à un virgule un (1,1) fois l'annuité courante en principal et intérêts de sa dette, pendant deux (2) exercices consécutifs. »

Une prospective financière a été diligentée dans ce sens au profit du Syndicat, reprenant les différents postes de dépenses dans le cadre de la DSP, notamment la rémunération forfaitaire de l'exploitant sur la base de 3 629 920 km.

Dans cette prospective initiale datant de fin 2019, les conditions financières du contrat de financement étaient respectées.

La capacité de désendettement y était estimée en dessous de 18 ans sur toute la période 2020-2031, sauf en 2025 où elle est estimée à 20,1 ans. Le niveau des épargnes (brute et nette) restait globalement stable et constant.

Cependant, le coût de la DSP actuelle est plus élevé que le coût projeté par la prospective financière résultant de cette étude de financement de la BEI (présentation du 29 juin 2022 au siège de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville).

De ce fait, la capacité de désendettement serait à 54 ans en 2024 et en constante augmentation sur toute la période. L'épargne brute est estimée négative à partir de 2029.

Cette hausse du coût de la DSP est en partie due :

- à l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus par le délégataire ;
- aux coûts annexes de location des autocars ;
- à la variation à la hausse des intérêts d'emprunts ;
- aux conjonctures économiques actuelles.

En effet, les élus du Comité Syndical ont acté en octobre 2020 le retour à un réseau de 3 890 328 km au lieu de 3 629 920 km.

En conséquence, les conditions du déblocage du prêt du contrat de financement de la BEI ne sont aujourd'hui pas remplies.

L'apport nécessaire pour reconstituer l'épargne brute du Syndicat est estimé à 6 000 000 € par an afin d'honorer nos engagements pris avec la BEI.

Annexe 2 - Hypothèse de financement alternative – réalisation des seuls ouvrages d'art et du centre de maintenance

Le coût estimé pour la réalisation des deux ouvrages d'art et du centre de maintenance représenterait 83 915 954 € sur la période 2023 à 2026. Pour rappel, le montant actualisé de l'autorisation de programme sur la même période s'établit à 212 926 226 €.

	2023	2024	2025	2026	Total
Total des dépenses € HT hors révisions de prix	23 211 542 €	28 194 382 €	7 400 113 €	697 129 €	59 503 166 €
Aléas	463 142 €	1 980 000 €	980 000 €	101 000 €	3 524 142 €
Provisions pour révisions de prix	1 000 000 €	1 080 952 €	275 140 €	80 000 €	2 436 092 €
TTC actualisé	30 606 203 €	40 410 932 €	11 663 819 €	1 235 001 €	83 915 954 €

Le cout d'acquisition du matériel roulant électrique est estimé à 28 320 000 € sur la période 2023-2026 (hors équipements de recharge prévus en bout de ligne).

	2023	2024	2025	2026	Total
Matériel roulant (bus électrique) estimé TTC	240 000 €	9 680 000 €	18 400 000 €	-	28 320 000 €

Un emprunt total estimé de 68 150 000 € dont 20 000 000 € déjà mobilisés en 2022 et 48 150 000 € à mobiliser entre 2023 et 2026 sera nécessaire dans cette hypothèse, pour le financement des investissements projetés.

Aussi, ne seront prises en compte que la subvention fonds Friches pour 1 061 871,30 € une partie de la subvention régionale pour 2 439 274,07 €.

Une partie des subventions déjà perçues, d'un montant total de 3 409 482.63 € au 31 décembre 2022 devrait alors être remboursées, du fait de la modification du périmètre du projet.

Dans cette hypothèse, avec une gestion à flux tendu, la capacité de désendettement se situerait à 21,1 ans en moyenne sur la période 2024-2026 (l'exercice 2023 étant en arbitrage). Contre 76,1 ans pour la même période par rapport à l'hypothèse avec BHNS.

L'épargne brute baisserait de 7% sur la période, et l'épargne nette de 39%, du fait du poids de la dette.

Enfin, un travail de vérification sur la faisabilité et la cohérence technique de la modification du périmètre devrait se faire en amont de toute décision allant dans ce sens. Et tous les valideurs et acteurs du projet initial devront être consultés.

ANNEXE 3

Avantages en nature et temps de travail

- Avantages en nature :

Les agents du SMiTU disposent de prestations auprès du CNAS pour lequel la collectivité cotise annuellement.

- Temps de travail :

Le temps de travail est de 37,5 heures pour les catégories A, et de 36 heures pour les catégories B et C depuis le 1^{er} janvier 2020.

Cf le point II.1 « Modification du règlement intérieur du SMiTU : journée de solidarité – aménagement et réduction du temps de travail » validé lors du Bureau Syndical du 15/01/2020.

ANNEXE 4

Organigramme

